

Je souhaiterais savoir quand a eu lieu la généralisation du téléphone fixe dans la société française.



By Launay [CC BY-SA 3.0],
via Wikimedia Commons

Notre réponse du 07/12/2017

Il est difficile, voire impossible de vous donner une date précise. D'après les documents que j'ai pu consulter, la généralisation du téléphone fixe s'est effectuée dans les années 1975-1980. Voir les références ci-dessous :

Bodin Jean-Louis. « **L'équipement des ménages en téléphone en 1968** ». In: *Economie et statistique*, n°15, Septembre 1970. pp. 57-60. DOI : 10.3406/estat.1970.1984

www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_1970_num_15_1_1984

« **L'équipement des ménages en téléphone en 1968**

« En 1968, 2400 000 ménages disposaient du téléphone contre 1 100000 quatorze ans auparavant. Pendant cette période le taux d'équipement est ainsi passé de 8 à 15%. Cet équipement est insuffisant au regard des besoins exprimés : un délai assez long s'écoule entre la demande de pose d'un appareil et son installation effective. Si les zones rurales ne sont pas beaucoup, plus défavorisées que les autres, d'assez fortes disparités s'observent cependant entre les régions. Plus souvent que d'autres actifs, les membres de professions libérales et les patrons de l'industrie et du commerce disposent d'un téléphone à domicile.

Les statistiques courantes publiées par le ministère des P.T.T. 1, si elles» permettent de mesurer dans son ensemble

le retard du réseau français de télécommunications, n'apportent aucune indication sur l'équipement des ménages.- En effet ces statistiques courantes indiquent le nombre total de postes téléphoniques principaux en service (y compris les postes publics et les postes d'exploitation et de service) ainsi que le nombre d'abonnés mais sans préciser leur nature (ménage ou abonné à titre industriel ou commercial). D'ailleurs la nature d'un abonné n'est pas toujours nettement définie, par exemple dans le cas d'un commerçant ou d'une personne exerçant une profession libérale à son domicile. »

Bardin Laurence, « **Du téléphone fixe au portable. Un quart de siècle de relations interpersonnelles médiatisées en France** », Cahiers internationaux de sociologie, 2002/1 (n° 112), p. 97-122. DOI : 10.3917/cis.112.0097. URL : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-internationaux-de-sociologie-2002-1-page-97.htm>

“Mais dans les années 1970 les Français veulent – ou acceptent de vouloir – des autoroutes et des téléphones. Si sous Pompidou il convient d' « adapter la ville à l'automobile », sous Giscard l'heure est à l'adaptation des échanges verbaux au téléphone. Les pouvoirs publics, par le biais de la Direction générale des télécommunications, mettent en place un plan de « rattrapage » accéléré en équipement téléphonique. **En l'espace d'une décennie, l'offre s'ajustant à la demande, ou vice versa, les ménages français passent d'environ 25 % de foyers raccordés au réseau par une ligne résidentielle à plus de 90 %.** Soit, en amont, une période intense d'investissement technique par un service public qui a l'entier monopole de l'offre. Et, en aval, un processus d'adaptation et de maîtrise d'un outil de communication médiatisé, dans lequel il convient de couler des habitudes ancestrales d'échange et de sociabilité, de la part des usagers. »

Voir article de Wikipedia [Histoire du téléphone en France](#)

L'information précise devrait se trouver aux Archives nationales dans des fonds répertoriés dans le document suivant :

Postes, téléphone et télécommunications ; Direction générale des télécommunications ; Direction de la production ; Bureau AG (1965- 1981) Répertoire (19860216/1-19860216/17)

https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/pdfIR.action?irId=FRAN_IR_012906

Voir aussi les interventions en séance de l'Assemblée nationale en 1976 pour demander des raccordements :

« Téléphone (délai d'installation des lignes longues dans les milieux ruraux, notamment en Dordogne). 27547. – 3 avril 1976 . – p 21/96

M. Alain Bonnet attire l'attention de M. le secrétaire d ' Etat aux postes et télécommunications sur les délais anormalement longs pour l ' installation de certains types de lignes, notamment dans plusieurs secteurs du département de la Dordogne, compte tenu de la saturation du commutateur de Brantôme . Il s'agit plus particulièrement des lignes longues qui font l'objet d 'opérations groupées pour lesquelles le-délai de rotation dit a normal» est estimé environ à trois ans. S'il est possible de se 'rendre à certains arguments technique, ou financiers impliquant le groupement des opérations et leur programmation budgétaire, ne pense-t-il pas cependant que ce délai dépasse les limites du normal? D'autant plus qu 'il s'agit par définition de secteurs isolés pour lesquels la liaison téléphonique est indispensable non seulement pour des raisons de commodité, mais de sécurité élémentaire . Il lui demande, en conséquence, quelles instructions il entend donner pour hâter l ' installation de ces lignes longues dans les milieux ruraux.

Téléphone (taxe de raccordement). 27548 .

– 3 avril 1976 . – M. Montagne attiré l'attention de M. le secrétaire d 'Etat aux postes et télécommunications sur la situation des usagers qui ont demandé l'installation chez eux du 'téléphone et qui, après' une très longue attente, subissent le contre-coup d'importantes variations de tarifs. Ainsi un habitant de sa circonscription a déposé une demande le 7 janvier 1974 ; il a été informé le 10 octobre 1974 que satisfaction allait lui être donnée pour un montant de taxe de raccordement de 500 francs. Mais il dû attendre malgré ses rappels successifs le 15 mars 1975. On lui a alors demandé une taxe de 1 100 francs après quinze mois d'attente, soit 600 francs de plus que prévu lors de sa demande. Dans un second' cas, encore plus mal accepté par l'intéressé, celui-ci, après avoir fait sa demande le 4 avril 1973, n'a eu droit à son installation que le 20 novembre 1975, c 'est-à-dire quelques semaines avant la parution du décret n » 75-1275 qui a ramené le montant de la taxe à 800 francs. Etant donné la longueur de l'attente pour ces personnes, n'aurait-il pas été possible de leur accorder soit le tarif en vigueur au moment de la souscription, soit le nouveau tarif. E. D. F. a adopté ce procédé- en remboursant les frais engagés par les usagers au moment d'un changement de tarif concernant le compteur bleu. »

Le Minitel. Petite boîte, grandes idées. Valérie Schafer (ISCC, CNRS) Benjamin Thierry (Université Paris-Sorbonne)
https://www.laposte.fr/chp/mediasPdf/Schafer_Thierry_Le_Minitel.pdf

« 1. L'après rattrapage téléphonique

Dans la première moitié de la décennie 1970, avant même que ne soit envisagé le lancement d'un projet de télématique grand public, la Direction Générale des Télécommunications finalise le rattrapage téléphonique initié sous la présidence de Georges Pompidou et continué sous Valéry Giscard d'Estaing⁸

. En effet, depuis presque un siècle, la France est touchée

par le mal du sous-équipement et du dysfonctionnement chronique en matière de téléphonie. Cette situation est devenue un sujet de plaisanterie récurrent et l'on n'hésite pas à dire que « la moitié des Français attend le téléphone, l'autre moitié, la tonalité » en continuant de rire au sketch de Fernand Reynaud, « le 22 à Asnières ». Pour remédier à cette situation, la Direction Générale des Télécommunications entreprend avec Gérard Théry, son nouveau directeur général depuis 1974, un plan d'équipement en lignes téléphoniques sans précédent, le plan « Delta LP11 ». Devant l'effort financier à consentir, la DGT qui jouit du monopole sur les lignes, pense également à l'après rattrapage téléphonique et aux moyens de rentabiliser ses investissements. » »

Etude CARPENTER Marie, **La bataille des télécoms. Vers une France numérique**, Economica, Paris, 2011, 600 p. consultable à la Bpi <https://catalogue.bpi.fr/fr/document/ark:/34201>

Recension dans l'article suivant :

Lamy Jérôme, « **Marie Carpenter, La bataille des télécoms. Vers une France numérique, Paris, Economica, 2011, 600 p., ISBN 978-2-7178-6005-4** », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2012/1 (n° 59-1), p. 213-214. DOI : 10.3917/rhmc.591.0213. URL : <https://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2012-1-page-213.htm>

« L'ouvrage de Marie Carpenter entreprend de reconstituer l'histoire de la Direction Générale des Télécommunications (DGT) entre 1971 et 1981. Cette décennie a été marquée par un essor conséquent de la technologie téléphonique, par une série de changements organisationnels et par une modification sensible du paysage industriel de ce secteur. L'auteure bâtit une problématique autour de quatre axes : les pouvoirs publics, les fournisseurs, les clients et la sphère du travail. Elle divise également son propos en deux séquences distinctes : une première qui correspond au rattrapage de

l'implantation du téléphone en France, jusqu'au milieu des années 1970, une seconde qui se concentre sur les nouveaux produits et services impulsés par la DGT. »

Cordialement,

[Eurêkoi](#) – Bibliothèque Publique d'Information